



**Eau du Pays
de Saint-Malo**

Service public de production d'eau potable

**RAPPORT
D'ACTIVITES
2017**



EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

Secrétariat – Centre d'Affaires Le Cézembre
2, impasse de la Haute Futaie – CS 20712
35418 SAINT-MALO CEDEX

Tel : 02.99.16.07.11 // Courriel : secretariat@smpece.fr

SOMMAIRE

LES FAITS MARQUANTS

<i>Le Bilan Ressources-Besoins</i>	4
<i>Sécheresse – mesures d’urgence</i>	5
<i>Convention achat d’eau au SMAP renégociée</i>	6
<i>Avenant au marché de DSP</i>	6
<i>Traversée de la Rance</i>	7
<i>Aménagement foncier</i>	8
<i>Finalisation de l’étude bassins-versants rive droite</i>	9

LES TRAVAUX

<i>Barrages de la Merveille et de Sainte-Suzanne</i>	10
<i>Pose de vannes de sectorisation sur les feeders</i>	11
<i>Pose de débitmètres sur les ventes d’eau à Dinard</i>	11
<i>Sécurisation de la rive droite de la Rance</i>	12
<i>Feeder Pleurtuit</i>	12
<i>Barrage de Mireloup</i>	13

RESSOURCE EN EAU

<i>Barrage de Bois-Joli – Débits réservés</i>	14
<i>Etude anguilles</i>	15
<i>Suivi réglementaire des barrages</i>	16
<i>Cyanobactéries</i>	16

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

<i>Le suivi des périmètres de protection</i>	17
<i>Panneaux réglementaires</i>	18
<i>Adéquation des documents d’urbanisme avec les PPC</i>	19
<i>Acquisitions de parcelles</i>	19
<i>Mesures agri-environnementales</i>	20
<i>Démonstrations et portes-ouvertes</i>	21
<i>Accompagnement des communes vers le « Zero Phyto »</i>	22
<i>Sensibilisation du grand public et des scolaires</i>	23

BILAN FINANCIER

<i>Evolutions tarifaires</i>	24
<i>Les ressources</i>	24
<i>Les dépenses</i>	25

Les Faits Marquants

LE BILAN RESSOURCES-BESOINS

Le Bilan ressource-besoins réalisé en 2016 a été présenté :

- ⇒ Au Comité Syndical le 18 Janvier 2017 ;
- ⇒ Au SAGE Rance-Frémur le 14 Avril 2017.

Son contenu a été validé avec les différents partenaires (DDTM, SMG35). Il a permis de mettre en évidence la vulnérabilité du périmètre d'Eau du Pays de Saint-Malo aux risques de pénuries d'eau du fait :

- ⇒ Des évolutions réglementaires nécessitant la mise en place de débits réservés sur des barrages n'ayant pas été conçus avec cette configuration de gestion ;
- ⇒ Des changements climatiques.

Le déficit actuel intrinsèque* atteint 1 000 000 m³ en année moyenne et **2 500 000 m³** pour une année sèche de référence.

Le dynamisme démographique annoncé du territoire d'Eau du Pays de Saint-Malo couplé aux changements climatiques ne fera qu'accentuer ce déficit dans les années à venir. Il atteindrait **4 000 000 m³** en année sèche de référence à l'horizon 2030.

Sur la base de cette étude, réalisée par Eau du Pays de Saint-Malo, les actions suivantes ont notamment été entreprises :

- ⇒ Mise en place d'un outil de modélisation de gestion stratégique de la ressource en eau qui a permis de pallier une pénurie en 2016 et en 2017 ;
- ⇒ Renégociation de la convention d'achat d'eau avec le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre(Cf. ci-après) ;
- ⇒ Lancement d'une étude d'opportunité de mobilisation d'une (de) nouvelle(s) ressource(s) ;
- ⇒ Modification de la gestion du débit réservé du barrage de Bois-Joli.

*Hors import de l'Arguenon

SECHERESSE – MESURES D'URGENCE

2016-2017

Après une année hydrologique 2015-2016 déjà particulièrement sèche, la fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017 ont de nouveau été marquées par une sécheresse très forte : 353 mm de mai à décembre 2016 ; du jamais vu depuis 1988-1989.

Une réunion sécheresse a été organisée le 16 Janvier 2017 avec les DDTM 35 et 22 avec l'ARS, le SMG35 et les exploitants afin d'étudier les mesures d'urgence envisageables.



Ces dernières ont été envisagées au cas où les pluies du printemps n'auraient pas permis de remplir les retenues. C'est dans ce cadre qu'une demande d'autorisation temporaire a été adressée au Préfet pour mettre en service le prélèvement de Carfantin sur le Guyoult et permettre ainsi de remplir le barrage de Beaufort. Un arrêté préfectoral a autorisé le prélèvement le 5 Mai 2017. La situation hydrologique s'est améliorée au printemps et les barrages de Beaufort et de Mireloup sont repassés en surverse au cours du printemps mais les durées de surverse ont été particulièrement courtes.

Une réunion a, par ailleurs, été organisée le 17/01/2017 avec les propriétaires des étangs implantés en amont des barrages de Beaufort et Mireloup pour anticiper une éventuelle demande de vidange de ces étangs afin de remplir les retenues d'eau potable.

Enfin, la mise en place d'un outil de prévision hydrologique, dès l'année 2015, a permis la mise en place d'une gestion préventive de la ressource en eau grâce à une prévision du risque de défaillance. Cette gestion préventive a permis d'éviter une pénurie au cours de ces deux années de sécheresse.

CONVENTION D'ACHAT D'EAU AU SMAP RENEGOCIEE

La vulnérabilité du territoire d'Eau du Pays de Saint-Malo à la sécheresse a conduit les élus à renégocier la Convention d'Achat d'Eau au Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre permettant ainsi de disposer d'un volume garanti de 1 000 000 m³/an contre 500 000 m³/an auparavant.

⇒ 0,6677 €HT pour un volume inférieur à 1 000 000 m³ ;

⇒ 0,5677 €HT pour un volume supérieur à 1 000 000 m³ ;

Eau du pays de Saint-Malo prend en charge la part collectivité (0,30 €/m³) à hauteur de 125 000 m³/an soit 37 500 €/an.

AVENANT AU MARCHE DE DSP

Un avenant au contrat de DSP a été validé par le Comité Syndical le 6 décembre 2017. Cette avenant permet de lissage du nouvel indice électricité (>36kVA) qui est publié depuis février 2016 et qui remplace l'ancien indice prévu au contrat pour les formules de révision tarifaire. Ce nouvel indice connaissant des variations saisonnières, contrairement au précédent qui était lissé, il est apparu nécessaire d'amortir les variations saisonnières pour être en adéquation avec les conditions initiales du contrat. La valeur retenue pour cet indice dans la formule d'actualisation est ainsi la moyenne des 12 derniers mois alors qu'on retenait auparavant la valeur au 1^{er} Novembre.

TRAVERSEE DE LA RANCE

Suite à l'instruction par les services de l'Etat des dossiers réglementaires, des compléments ont été adressés au Préfet au mois de Mai 2017. Le planning a été très serré pour permettre un démarrage des travaux en 2017 :

- ⇒ 15 Mai 2017 : organisation d'une Commission Nautique Locale ;
- ⇒ 5 Juillet 2017 : Attribution du marché de travaux ;
- ⇒ 21 Juillet 2017 : Notification pour la commande des canalisations ;
- ⇒ 26 Juillet au 30 Août 2017 : enquête publique ;
- ⇒ 4 Septembre 2017 : réponse d'Eau du Pays de Saint-Malo au procès-verbal du commissaire Enquêteur du 1er septembre 2017 ;
- ⇒ 27 Septembre au 4 Octobre 2017 : Délibération des communes de Saint-Jouan-des-Guérets, du Minhic-sur-Rance et de Pleurtuit ;
- ⇒ 4 Octobre 2017 : déclaration de projet d'Eau du Pays de Saint-Malo ;
- ⇒ 10 Octobre 2017 : CODERST ;
- ⇒ 13 Octobre 2017 : Notification de mobilisation des moyens nautiques ;
- ⇒ 19 au 27 Octobre 2017 : Arrêtés Préfectoraux autorisant les travaux au titre du Code de l'Environnement, autorisant l'occupation du Domaine Public Maritime, de déclaration d'Utilité Publique et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme ;
- ⇒ 20 octobre 2017 – Arrêté Préfectoral d'interruption du sasement à l'écluse du 6 Novembre 2017 au 2 février 2018 ;
- ⇒ 27 Octobre 2017 : Notification du démarrage des travaux ;
- ⇒ 3 Novembre 2017 : Démarrage des travaux

La mise en service de la canalisation est prévue en Novembre 2018

Coût du projet : 5 000 000 €HT



AMENAGEMENT FONCIER

L'Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental (ou AFAFE) est une compétence du Département d'Ille et Vilaine depuis 2005. Il consiste en une redistribution du parcellaire agricole, avec mise en place de travaux connexes (notamment pour les compensations de bocage) renforcés par la loi de biodiversité depuis 2016.

En mai 2017, le Département d'Ille et Vilaine a contacté Eau du Pays de Saint-Malo pour lui proposer un AFAFE sur les bassins versants en captages prioritaires, priorité 1 d'intervention du Département.

- ⇒ Le 11 mai 2017 : intervention du département en Commission agricole de l'étude de bassin versant pour présenter l'AFAFE. Le projet ayant reçu un accueil favorable, le choix de travailler sur les bassins versants de Mireloup et Landal est décidé, avec comme critère, la sensibilité aux pesticides de ces territoires.
- ⇒ Le 12 juillet 2017 : organisation de deux réunions pour les élus de chaque secteur, le projet recueille un avis global favorable.
- ⇒ Le 17 octobre 2017 : organisation d'une réunion publique avec l'ensemble des exploitants agricoles des deux bassins versants de Mireloup et Landal. Il leur est proposé d'inviter leur propriétaire. Les structures partenaires sont également conviées (Mairies, Communautés de communes, Sage).
- ⇒ Il est proposé aux communes des réunions avec les agriculteurs : deux sont organisées, les 21 novembre au Tronchet et 5 décembre à Lanhélin.

Le projet ayant reçu un avis favorable de la part des élus et des agriculteurs, il est décidé de poursuivre en 2018 et de proposer aux communes de délibérer pour lancer l'AFAFE sur les bassins versants de Mireloup et Landal.



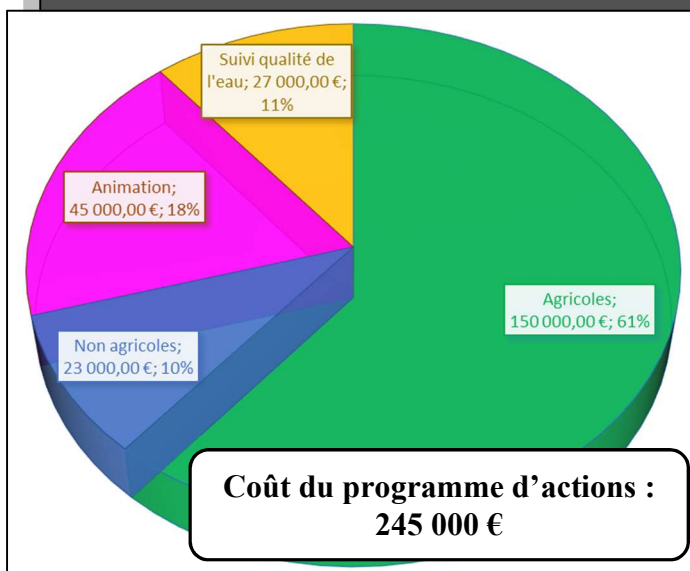
FINALISATION DE L'ETUDE BASSINS VERSANTS RIVE DROITE

L'étude-diagnostic des bassins versants de Beaufort-Mireloup-Landal et Sainte-Suzanne, lancée en avril 2016, s'est poursuivie en 2017.

Après la définition de l'état des lieux, les prestataires ont réalisé les diagnostics 'test' et ont travaillé sur le programme d'actions.

Dans le même temps, le Projet d'Agro-Environnemental et Climatique pour l'obtention de MAEC (mesures agro-environnementales) sur les bassins versants de Beaufort-Mireloup-Landal a été accepté.

- ⇒ Le 8 mars 2017 : présentation au bureau et au comité des premiers chiffrages du programme d'actions
- ⇒ Le 10 mars 2017 : réunion publique agricole de présentation de l'état des lieux de l'étude et du dispositif MAEC, regroupant 31 agriculteurs
- ⇒ Réunions de concertation et de construction du programme d'actions : le 29 mars 2017 pour les bassins versants Beaufort-Mireloup-Landal, regroupant 20 agriculteurs ; et le 5 avril 2017 pour le bassin versant Sainte-Suzanne, regroupant 15 agriculteurs/légumiers
- ⇒ Le 5 avril 2017 : réunion avec les prescripteurs agricoles, 1 seul représentant
- ⇒ Le 11 mai 2017 : réunion de la commission agricole et validation du programme d'actions agricole proposé
- ⇒ Le 11 octobre 2017 : présentation du programme d'actions à la CLE du Sage Dol
- ⇒ Le 29 novembre 2017 : validation du programme d'actions avec les partenaires financiers, après baisse de 20% du budget initial



Cours d'eau peu différencié et arasement de ripisylve (Beaufort)

Les Travaux

BARRAGES DE LA MERVEILLE/Ste-SUZANNE

Février 2017 :

Coupe d'arbres sur la digue pour mise en sécurité de l'ouvrage

Montant des travaux : 64 000 €HT

Enquête publique du 18 Mai au 24 Juin 2017

Eté 2018

Vidange du barrage / Pêche de sauvegarde

Renouvellement des vannes de fond

Mise en place d'un débit réservé

Coût des travaux : 165 000 €HT



POSE DE VANNES DE SECTORISATION SUR LES FEEDERS

Novembre 2017-Mai 2018

Nombre de vannes : 16

Coût des travaux : 500 000 €HT



POSE DE DEBITMETRES SUR LES VENTES D'EAU A DINARD

Novembre 2017

Nombre de débitmètres : 3
Coût des travaux : 55 000 €HT



SECURISATION DE LA RIVE DROITE DE LA RANCE

Maîtrise d'œuvre :

Afin d'augmenter les capacités de transfert de la rive gauche vers la rive droite, d'une part, et de sécuriser l'Usine de Plerguer, d'autre part, deux marchés de maîtrise d'œuvre ont été signés pour réaliser les travaux suivants :

- ⇒ Modification des conditions d'adduction aux réservoirs de Blanche-Roche depuis la rive gauche de la Rance ;
- ⇒ Création d'un nouveau réservoir de 4 000 m³ à Blanche-Roche avec une station de pompage et réseaux associés.

Montant prévisionnel des travaux : 1 500 000 €HT

Planning de réalisation : Septembre 2018- 2^{ème} semestre 2019

FEEDER PLEURTUIT

Décembre 2017-Juin 2018 :

Linéaire de travaux : 2 600 ml

Diamètre de la canalisation : 500 mm

Particularités : forage dirigé 80 ml sous la RD168 en Ø800 mm



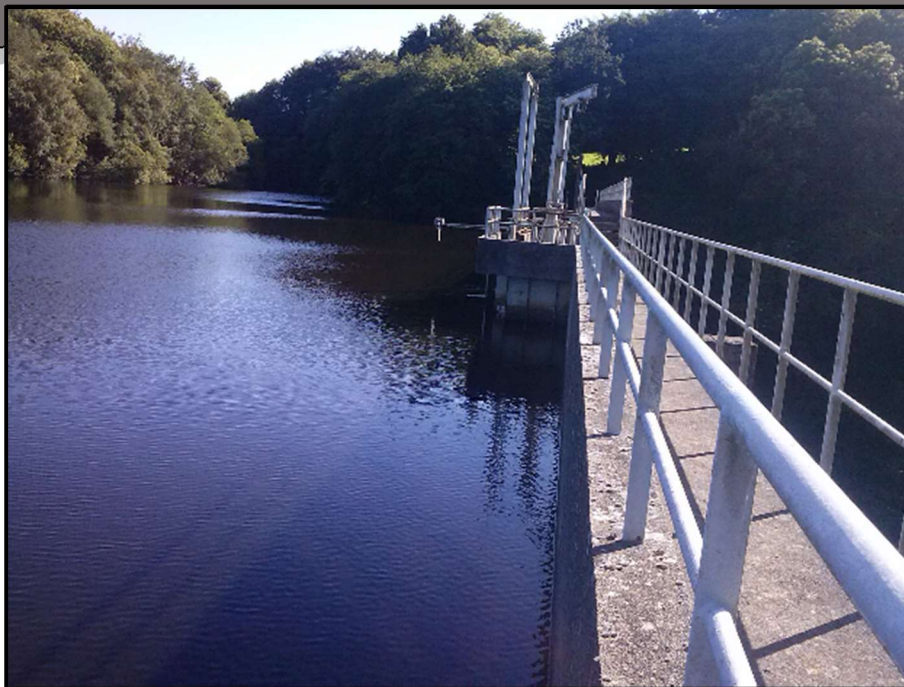
BARRAGE DE MIRELOUP

Maîtrise d'œuvre :

La maîtrise d'œuvre en vue de travaux sur les barrages d'Eau du Pays de Saint-Malo a été lancée. L'année 2017 a vu la réalisation des études préalables (topographie, études géotechniques, inspections subaquatiques, diagnostics génie-civil, espaces verts). Les marchés de travaux pour compléter le dispositif d'auscultation et pour renouveler la vantellerie ont été attribués en décembre 2017 et janvier 2018. L'amélioration du dispositif d'auscultation permettra de préciser l'étude de stabilité du barrage de Mireloup.

Les travaux sont prévus à l'été 2018.

Coût maîtrise d'œuvre (ensemble des barrages) :	77 000 €HT
Coût des études préalables (ensemble des barrages) :	102 000 €HT
Coûts des travaux de vantellerie :	136 000 €HT
Coût des travaux d'amélioration du dispositif d'auscultation :	92 000 €HT



Barrage de Mireloup

Ressource en eau

BARRAGE DE BOIS-JOLI – DEBITS RESERVES

Février 2017 :

Sur la base de l'étude de définition d'un débit réservé en aval du barrage de Bois-Joli réalisée en 2016, Eau du Pays de Saint-Malo a demandé au Préfet une modification de l'arrêté fixant les prescriptions de gestion du débit réservé du barrage de Bois-Joli.

Mars 2018 :

Un arrêté inter-préfectoral a été pris le 13 Mars 2018. Il prévoit une gestion modulé du débit réservé du barrage de Bois-Joli :

- ⇒ 30 L/s de Janvier à Août ;
- ⇒ 22 L/s de Septembre à Décembre ;
- ⇒ 100 L/s en période de surverse.

Il prévoit également un suivi de la qualité de l'eau et des Cyanobactéries en aval de Bois-Joli pour évaluer l'impact de la modulation du débit réservé.

Si le débit entrant dans la retenue est inférieur au débit réservé de référence, le débit réservé est réduit à la valeur du débit entrant contrairement à ce qui était fait jusque-là (débit réservé antérieur de 41 L/s quelle que soit la période).

Maîtrise d'œuvre :

Un marché de maîtrise d'œuvre a été confié à l'entreprise FISHPASS pour réaliser un ouvrage de débit réservé et de dévalaison des anguilles en Mars 2018.

L'avant-Projet a été validé et une solution technique a été retenue en concertation avec la DDTM en Novembre 2017. Le Bureau Syndical a validé cette solution le 6 Décembre 2017. L'AFB qui était invitée à la réunion de validation de l'Avant-Projet a émis un avis défavorable au projet en Janvier 2018.



ETUDE ANGUILLES

Janvier 2017 :

Eau du Pays de Saint-Malo a décidé de financer une étude, menée par le MNHN, sur le comportement des anguilles dans la retenue de Bois-Joli. Cette étude consiste à appréhender le comportement des anguilles au cours de la dévalaison en les équipant d'émetteurs. Des capteurs sont implantés dans les retenues afin de connaître le positionnement et les mouvements des anguilles.

Les résultats partiels de l'étude (au 6 Avril 2018) :

- ⇒ Dévalaison au barrage de Bois-Joli :75%
- ⇒ Dévalaison au barrage de Pont-es-Omnès :50%
- ⇒ Dévalaison au barrage de Pont-Avet :0%



Barrage de Bois-Joli

SUIVI REGLEMENTAIRE DES BARRAGES

Le programme de suivi réglementaire des barrages s'est traduit par :

Retenue	Bois-Joli	Mireloup	Beaufort	La Merveille	Landal	Pont-Avet	Sainte-Suzanne
Constitution dossier ouvrage							
Visite technique approfondie	X	X	X	X	X	X	X
Consignes de surveillance et d'exploitation							X
Rapport d'auscultation	X	X	X				X
Visite d'inspection							

CYANOBACTERIES

Un développement de cyanobactéries s'est produit sur les retenues du périmètre en fin d'été et à l'automne conduisant à une restriction des usages :

- ⇒ Etang de Sainte-Suzanne : interdiction de la pêche de fin Août à fin septembre
- ⇒ Retenue de Beaufort : interdiction de consommer le poisson de début septembre à mi-novembre
- ⇒ Retenue de Bois-Joli : interdiction de consommer le poisson de début septembre à mi-novembre



Développement de Cyanobactéries dans le Barrage de Sainte-Suzanne

Protection de la Ressource en eau

LE SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION

Le programme annuel 2017 de suivi réglementaire des périmètres de protection s'est traduit par 27 infractions dont 9 récidives :

Retenue (R = récidive)	Bois-Joli	Beaufort - Mireloup	Landal	Sainte- Suzanne
Date en 2017	12 mai	20 mars	19 juillet	19 juillet
Déversement de toute nature	1 (huile)	1		
Stationnement interdit	1			
Pâturage (avec ou sans affouragement)		2 (2R)	2 (1R)	
Désherbage chimique	4 (1R)	1	1	1
Fossés recalibrés				1 (1R)
Fosse agricole				
Dépôts, remblais	2	1		3 (1R)
Bandes enherbées	2 (1R)			2
Sols nus, parcelles cultivées dans le périmètre sensible			3 (3R)	
Déboisement	2			
Dégradation de clôtures	1	1		

Il est à noter que le périmètre de protection de Landal a fait l'objet le 27 septembre 2017 d'un contrôle de l'ARS, reprenant les principales observations notées avec le SMG 35.

Point sensible : les clôtures d'accès aux ouvrages sont régulièrement dégradées.



Voiture brûlée dans le périmètre de protection de la retenue de Mireloup

PANNEAUX REGLEMENTAIRES

Il est nécessaire d'informer la population dans les périmètres de protection. Eau du Pays de Saint-Malo a décidé d'installer 24 panneaux de 1,40 m de haut sur 0,4 m de large aux points stratégiques autour des retenues. Ils contiennent les informations suivantes :

- ⇒ Feux interdits
- ⇒ Dépôts d'ordures interdits
- ⇒ Pêche à moins de 50 ou 100 m (selon les retenues) du barrage interdite
- ⇒ Baignade et navigation interdites y compris des chiens
- ⇒ Engins à moteur interdits, lavage et nettoyage sur les rives interdits

Deux emplacements de format A4 sont réservés sur chaque panneau pour le règlement des pêcheurs d'une part, et un arrêté municipal d'autre part pris par chaque commune et interdisant le camping sauvage, l'abreuvement et la divagation des animaux, le stationnement nocturne des véhicules.

Ils seront installés en juin 2018 après avoir fait les vérifications de réseaux.



ADEQUATION DES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC LES PPC

De juin à août 2017, un étudiant a réalisé un stage sur le respect des périmètres de protection des retenues. Il a été axé sur 2 thèmes :

- la comptabilité des documents d'urbanisme des communes
- l'information des riverains et exploitants agricoles sur les périmètres de protection.

Un bilan du respect des prescriptions des arrêtés préfectoraux des périmètres de protection dans les PLU a été établi et communiqué aux 9 communes concernées en pointant les insuffisances. Il établit que :

- ⇒ 66% des communes n'ont pas annexé l'arrêté préfectoral des périmètres de protection ou n'y font pas référence
- ⇒ 55% des communes n'ont pas pris en compte la totalité ou une partie des périmètres de protection dans leur plan de zonage, 22% n'ont pas classé les haies.

Des flyers d'information ont été rédigés pour chaque périmètre, à l'attention des riverains et des agriculteurs.

ACQUISITIONS DE PARCELLES

Eau du Pays de Saint-Malo a acquis 1,37 ha dans les périmètres de protection des retenues d'eau potable, pour un montant de 5 317,31 € :

Propriétaire	Numéro de parcelles (s)	Surface	Commune	Exploitant	Périmètre	Prix proposé majoré (15% du montant estimé)
Mairie de Pleurtuit	ZT134, 172, 173	2664 m ²	Pleurtuit	Non	Immédiat	839,50 €
Mairie de Plerguer	D926, 929	4585 m ²	Plerguer	Non	Sensible	1 845,46 €
Joseph AUBRY	D908	6540 m ²	Plerguer	Oui, M. PICHON	Sensible	2 632,35 €

Ces acquisitions ont été financées à 40% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

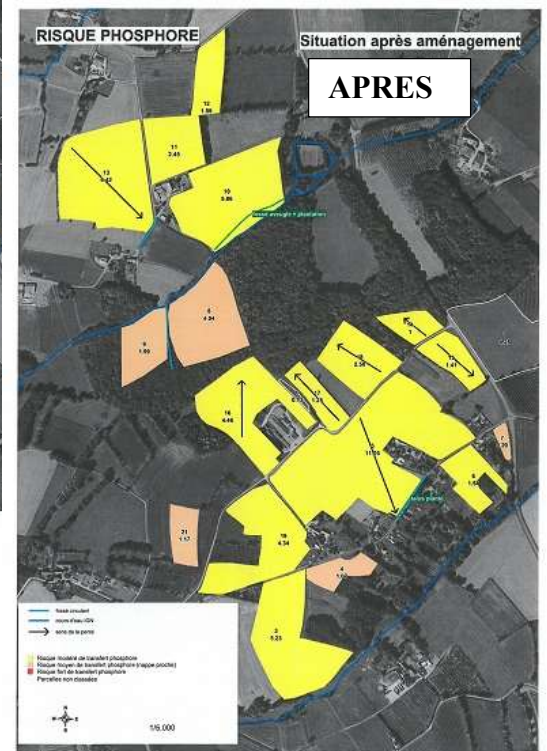
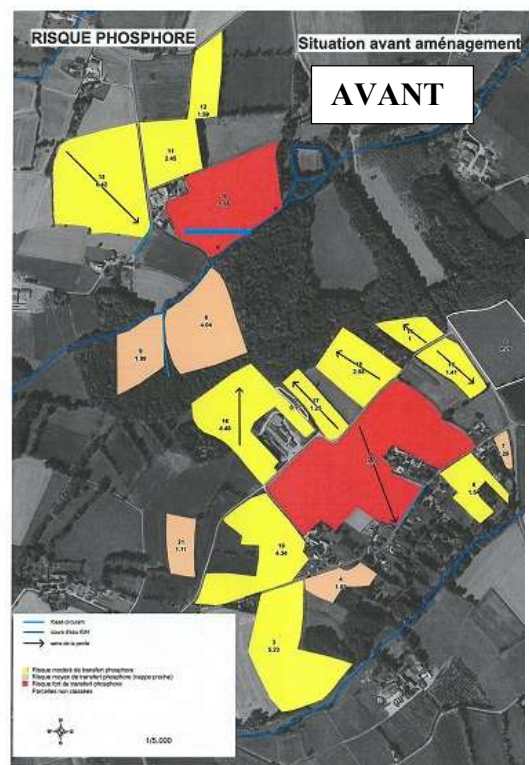
Eau du Pays de Saint-Malo a réalisé des diagnostics et aidé les agriculteurs à s'engager dans des mesures Agro-Environnementales et Climatiques, dans le cadre de sa politique de protection de la ressource en eau :

Les engagements des agriculteurs font été état de :

	Frémur-baie de Beaussais	Beaufort-Mireloup-Landal
Remise en herbe de parcelles cultivées	43 ha	15,8 ha
Maintien en herbe de parcelles	30 ha	14,3 ha
Entretien du bocage	1 km	9 km
Système agricole engageant toute l'exploitation : système herbager ou réduction des produits phytosanitaires		4

Sur les bassins versants, 15 diagnostics d'exploitation ont été réalisés dont 7 Diagnostics parcellaires à risque phosphore/érosion ou pesticides.

Exemple de diagnostic parcelle à risque 'phosphore/érosion' avant et après proposition d'aménagement



Légende du risque de transfert de Phosphore par érosion :

	Risque fort
	Risque moyen
	Risque faible

DEMONSTRATIONS ET PORTES-OUVERTES

Sur le bassin versant de Beaufort, Eau du Pays de Saint-Malo a participé à une porte-ouverte d'exploitation agricole.

Sur le bassin versant Frémur Baie de Beussais, une action couverture et connaissance des sols a été menée en collaboration avec la Chambre d'agriculture :

- ⇒ Réseau de parcelles en couverts végétaux sur le bassin versant
- ⇒ Demi-journée de démonstration en décembre 2017
- ⇒ Analyse de sol et journée de formation

Une démonstration de herse étrille pour la promotion du désherbage alternatif du maïs a été organisée en mai 2017 en collaboration avec Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor.

Demi-journée de démonstration 'herse étrille



ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES VERS LE « ZERO PHYTO »

Eau du Pays de Saint-Malo accompagne les communes dont les bourgs sont situés sur les bassins versants pour les amener vers un entretien 'zéro phyto' des espaces, y compris dans les espaces encore autorisés aux désherbages chimiques comme les cimetières et les terrains de sport :

En 2017, l'état d'avancement est le suivant :

- ⇒ 100% des agents sont formés et ont le Certiphyto
- ⇒ 75% des communes ont signé la charte d'entretien au naturel avec Eau du pays de Saint-Malo et sont suivies
- ⇒ 50% des communes sont en entretien 'zéro phyto' sur l'ensemble de leur territoire
- ⇒ 2 formations organisées pour les élus et les agents : 'cimetières sans pesticides' et 'terrains de sport sans pesticides', avec un taux de participation de 80% des communes concernées

Le 28 février 2017, Eau du pays de Saint-Malo a organisé une démonstration de matériel de désherbage alternatif, à l'attention des communes. 15 entreprises sont venues présenter leur matériel, le matin à Epiniac au Domaine des Ormes, et l'après-midi à Pleslin-Trigavou. Cette journée a regroupé une centaine de personnes.

Journée démonstration de matériel de désherbage alternatif non-agricole



Panneaux d'information mis en place dans les communes du bassin versant Frémur-baie de Beaussais-sur-mer, financés par Eau du Pays de Saint-Malo

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DES SCOLAIRES

Comme chaque année, Eau du Pays de Saint-Malo est présente dans les principales fêtes locales du territoire avec un stand sur le thème du jardinage au naturel :

- ⇒ En avril 2017 à la fête du printemps de Pleurtuit, en mai 2017 à la fête des plantes de Lancieux, et en septembre 2017 au Comice agricole d'Épinac

En mars 2017, Eau du Pays de Saint-Malo a participé en collaboration avec le Sage Dol, à une journée de sensibilisation des élus à l'entretien sans pesticides, dans le cadre de la semaine nationale pour les alternatives aux pesticides.

En 2017, ce sont également 21 classes d'écoles primaires du bassin versant du Frémur-baie de Beaussais-sur-mer, soit 481 enfants, qui ont bénéficié des animations spécifiques d'Eau du Pays de Saint-Malo :

- ⇒ Le Frémur m'a dit
- ⇒ Les arbres m'ont dit
- ⇒ Le jardin m'a dit

**Animation 'le jardin m'a dit' sur le bassin versant
Frémur-baie de Beaussais-sur-mer, juin 2017**



Bilan financier

EVOLUTIONS TARIFAIRES

Le tarif de l'eau a été validé en séance du 6 Décembre 2017 pour une tarification globale de **0,55 €HT/m³** se traduisant par une diminution de 0,01 €HT de la part collectivité :

- ⇒ Part délégataire : 0,328 €HT/m³ ;
- ⇒ Part Collectivité : 0,222 €HT/m³.

LES RESSOURCES

Ventes d'eau en gros :	1 963 634,79 €
Subventions d'exploitation (reliquat programmes bassins versants)	92 173,24 €
Subventions d'investissement	10 673,37 €
Nouvel emprunt :	2 600 000 €
Avance e l'Agence de l'eau :	803 703,40 €
Subventions actions de bassins versants :	76 360,00 €

Après une augmentation des volumes d'eau vendus de 2,3% en 2016, une nouvelle augmentation de 1,5% est constatée en 2017. 8,5 millions de m³ ont été vendus. On note néanmoins, après deux années de sécheresse, une baisse des ventes en gros au premier trimestre 2018 : -1,8%.

LES DEPENSES

Les dotations aux amortissements ont représenté 1 030 960,41 €

Le montant des dépenses d'équipement s'est élevé à 1 405 093,96 €

Le montant des dépenses d'actions de bassins versants s'est élevé à 439 062,50 €

Les emprunts ont représenté les charges suivantes :

	Total	A charge du SMG35	A charge d'EPSM
Capital	553 749,12	321 614,67	232 134,45
Intérêts	169 335,30	84 533,83	84 801,47
Total	723 084,42	406 148,50	316 935,92



**Eau du Pays
de Saint-Malo**

Service public de production d'eau potable